

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 10 octobre 2008

Service instructeur
Service de Protection Maternelle et Infantile

4^{ème} Commission - N°CG-2008-4-4-3

Service consulté

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'UN APPAREIL DE TOMOTHERAPIE AU
CENTRE REGIONAL PAUL STRAUSS DE STRASBOURG**

Résumé : Le présent rapport propose la participation financière du Département à hauteur de 200 000 € à l'implantation d'un appareil de tomothérapie au Centre Régional Paul Strauss de Strasbourg utilisé dans le traitement de certains cancers.

Le Centre Régional de Lutte contre le Cancer Paul Strauss s'est s'équipé d'une nouvelle technique de radiothérapie : la « tomothérapie ». Seuls cinq appareils de ce type sont installés en France.

Cette technique guidée par l'image permet de moduler l'intensité du rayonnement et de contrôler l'irradiation. Elle est déjà utilisée pour les cancers de voies aéro-digestives supérieures, du sein, des poumons, ... et représente un progrès important pour le traitement des tumeurs difficiles à irradier avec les techniques classiques.

Il s'agit d'un investissement particulièrement lourd :

- 3 812 250 € pour l'appareil
- 250 000 € pour l'aménagement des locaux.


Cet appareil sera utilisé pour des patients de tout l'Est de la France, dont l'Alsace.

Le Conseil Général du Bas-Rhin a subventionné cet équipement à hauteur de 200K€.

Le présent rapport propose donc l'inscription d'une subvention d'investissement de 200 000 € en faveur du Centre régional Paul STRAUSS de Strasbourg dans le cadre de la participation au financement d'un appareil de tomothérapie.

Les crédits sont inscrits à la présente DM2, 200 000 € en investissement (Programme GO 33, Enveloppe 99550).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles EUTTNER